

LETTRE D'ENTENTE
(CI-APRÈS L'« ENTENTE »)

ENTRE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA
(CI-APRÈS « L'EMPLOYEUR »)

ET

L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR(E)S À TEMPS PARTIEL DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA
(CI-APRÈS « L'APTPUC »)
(Ci-après collectivement dénommées les « Parties »)

CONCERNANT LES QUALIFICATIONS DES PROFESSEURS À TEMPS PARTIEL AYANT DE L'ANCIENNETÉ
À L'ÉCOLE DE GESTION JOHN MOLSON

ATTENDU QUE Les Parties conviennent qu'il est de la compétence des Unités d'enseignement et des Facultés de prendre des décisions concernant leurs descriptions de cours et leurs offres de cours en fonction des objectifs du programme et d'autres objectifs, et de déterminer les qualifications académiques et professionnelles pour enseigner leurs cours;

ATTENDU QUE La convention collective de l'APTPUC 2018-2021 stipule à l'article 10.15(b) que « Les professeures et professeurs à temps partiel qui ont enseigné un cours avec succès à trois (3) reprises ou plus sont réputés satisfaire aux exigences des qualifications académiques et/ou de compétences professionnelles exigées pour donner le même cours ou un cours étroitement apparenté. »

ATTENDU QUE L'École de Gestion John Molson a récemment entrepris une révision de ses offres de cours qui pourrait avoir pour effet d'obliger certains membres du corps professoral à temps partiel à se requalifier pour de nouveaux cours qui pourraient être équivalents à ceux présentement en cours de suppression ou de modification et pour lesquelles lesdits membres étaient qualifiés selon article 10.15(b) ;

ATTENDU QUE Les parties se sont entendues à l'amiable pour régler la situation.

PAR CONSÉQUENT, les parties sont convenues de ce qui suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent Accord.
2. Les membres du corps professoral à temps partiel énumérés à l'annexe 1 sont réputés être qualifiés pour enseigner les « nouveaux cours » spécifiques en vertu de l'article 10.15 b) de la convention collective de l'APTPUC 2018-2021, en raison d'avoir enseigné avec succès des cours spécifiques supprimés ou modifiés (les « anciens cours »), tel qu'indiqué dans l'annexe, trois (3) fois ou plus;
3. L'annexe 1 sera mise à jour pour inclure tous les membres du corps professoral à temps partiel qui ont enseigné avec succès les anciens cours avant que l'un des nouveaux cours énumérés dans ladite annexe ne soit affiché pour l'enseignement à temps partiel pour la première fois;
4. Un membre du corps professoral à temps partiel identifié à l'annexe 1, qui perd son ancienneté pour quelque raison que ce soit et à n'importe quel point, y compris ceux prévus aux alinéas 8.03(d) et 8.05 de la convention collective de l'APTPUC applicable, ne

bénéficiera plus des qualifications octroyées via la présente Entente;

5. Les membres du corps professoral à temps partiel non énumérés dans la version finale de l'annexe 1 (conformément à l'article 3 de la présente Entente) pour un cours spécifique ou du tout, et les nouveaux candidats à l'enseignement à temps partiel, ne seront pas considérés comme qualifiés pour enseigner les nouveaux cours et devront démontrer leurs qualifications pour enseigner de nouveaux cours selon les exigences énoncées dans l'affichage correspondant ; La présente Entente ne s'applique pas à eux;
6. Tout en reconnaissant que le nombre de sections d'un cours particulier disponibles pour l'enseignement à temps partiel peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction des inscriptions, du budget, des décisions relatives aux programmes, des disponibilités du corps professoral à temps plein et d'autres facteurs pertinents, tant et aussi longtemps que les nouveaux cours seront offerts, l'Employeur fera des efforts raisonnables pour maintenir le nombre de sections des nouveaux cours pour l'enseignement à temps partiel, énumérés dans l'annexe I, au même niveau que le nombre estimé de sections par année académique figurant à l'annexe II ;
7. Tout en reconnaissant que l'horaire des sections d'un cours particulier peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction des inscriptions, des décisions relatives aux programmes, des disponibilités du corps professoral à temps plein et d'autres facteurs pertinents, tant que les nouveaux cours seront offerts, l'Employeur fera des efforts raisonnables pour planifier à l'horaire les sections des nouveaux cours disponibles pour l'enseignement à temps partiel, énumérés à l'annexe II, au même moment que les sections des anciens cours correspondants étaient prévues;
8. Le présent accord est conclu sans reconnaissance de responsabilité et ne peut être invoqué comme précédent par l'une ou l'autre des parties.
9. Les parties déclarent que le présent accord constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec;

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé à Montréal, le 7 jour de février 2022.

Université Concordia (L'EMPLOYEUR)



Dr. Nadia Hardy, Vice-rectrice exécutive adjointe au développement du corps professoral et à l'inclusion



Mme. Andrée-Anne Bouchard, Directrice générale, Relations avec les employés et relations de travail

L'Association des professeur(e)s à temps partiel de l'Université Concordia (L'APTPUC)



Prof. Robert Soroka, Président



Me. Patrice Blais, Vice-président, Convention Collective et Grief

Annexe I

Comme indiqué dans l'article 3 de la présente Entente, cette annexe sera mise à jour pour inclure tous les membres du corps professoral à temps partiel qui ont enseigné avec succès les anciens cours avant que l'un des nouveaux cours énumérés à l'annexe II ne soit affiché pour l'enseignement à temps partiel pour la première fois.

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 211 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 210 trois (3) fois ou plus :

- Beigleman, Michael (0118647)
- Campbell, Howard (0006696)
- Cipriano, Mary Ann (0091031)
- Fernandes, Neil (0094330)
- Horowitz, David (0144145)
- Hudon, Stephen (0118319)
- Jay, Dickson (0112923)
- Kaufman, Barry (0095324)
- Leonard, Gordon (0058688)
- Lo Raso, Rosario (0133257)
- Marinescu, Ana (0146392)
- Masters, Michael (0119652)
- Matta, Rami (0116838)
- Sacksner, Jeffrey (0070882)
- Soroka, Robert (0059048)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 214 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 215 trois (3) fois ou plus :

- Alattas, Sirage (0152174)
- Benchekroun, Kamal (0169604)
- Benghiat, Sonia (0187783)
- Dzieciolowski, Krzysztof (0090795)
- Hodai Hemami, Shahla (0016810)
- Nawfal, Wissam (0130457)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 221 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 220 trois (3) fois ou plus :

- Alattas, Sirage (0152174)
- Desjardins, David (0082460)
- Kompaniyets, Yevheniy (0126716)
- Moazzami, Bakhtiar (0096363)
- Riley, June (0086578)
- Slater, Julie (0124927)
- Somers, Bertram (0035920)
- Wong, Stephen (0086690)

À compter de l'année académique 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 227 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 222 trois (3) fois ou plus :

- Beigleman, Michael (0118647)
- Blanchette, Simon (0198316)
- Campbell, Howard (0006696)
- Clement, Samuel B. (0080777)
- Dracopoulos, George (0116598)
- Hudon, Stephen (0118319)
- Kaufman, Barry (0095324)
- Leonard, Gordon (0058688)
- Lynch, Shaun (0103251)
- Matta, Rami (0116838)
- Saksner, Jeffrey (0070882)
- Soroka, Robert (0059048)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 309 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 308 trois (3) fois ou plus :

- Charbonneau, Louis (0125570)
- Cheng, Peiran (0171620)
- Elali, Wajeeh (0083963)
- Riley, June (0086578)
- Wong, Edward (0086688)
- Yang, Jennifer (0151124)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 316 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 315 trois (3) fois ou plus :

- Blais, Patrice (0124637)
- Papatheodorakos, Nick (0136918)
- Robins, Ross (0086678)
- Silverman, Maxwell (0183863)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 205 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 205 trois (3) fois ou plus :

- Colas, Philippe (0081527)
- Johnston, Elizabeth (0107244)
- Lynch, Shaun (0103251)
- Medicoff, Mark (0053953)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 217 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 217 trois (3) fois ou plus :

- Hilal, Pierre (0123662)
- Kuczewski, Carmen (0117093)
- Maselli, Giuseppe (0140227)
- Mroz, Stan (0026964)

- Schacter, Jonathan (0103519)
- Tenenbaum, Lawrence (0149233)

À compter de l'année académique 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 223 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 223 trois (3) fois ou plus :

- Cipriano, Mary Ann (0091031)
- Colas, Philippe (0081527)
- Laing, Stephen J. (0044423)
- Lo Raso, Rosario (0133257)
- Pearce, Brent (0080786)
- Saks, Robby (0033529)
- Soroka, Robert (0059048)
- Zinegyi, Alex (0041556)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 225 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 225 trois (3) fois ou plus :

- Alattas, Sirage (0152174)
- Kahyaoglu, Yasemin (0131263)
- Rosenthal, Peter (0129449)
- Sharifi, Shahram (0113895)
- Talla, Malleswara Rao (0090976)
- Tyagi, Rajesh-Kumar (0177725)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 226 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 226 trois (3) fois ou plus :

- Cabrejo, Pedro (0112883)
- Leger, Marc-Andre (0163233)
- Siddenko, Svetlana (0111654)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 229 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours MANA 362 trois (3) fois ou plus :

- Fernandes, Neil (0094330)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 305 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 305 trois (3) fois ou plus :

- Hilal, Pierre (0123662)
- Kuczewski, Carmen (0117093)
- Maselli, Giuseppe (0140227)
- Mroz, Stan (0026964)
- Nowak, Ted (0028177)
- Rossin-Arthiat, Maurice Fernand (0032905)
- Schacter, Jonathan (0103519)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 320 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 320 et/ou MANA 300 trois (3) fois ou plus :

- Delorme, Bruno (0131219)
- Horowitz, David (0144145)
- Jay, Dickson (0112923)
- Kaufman, Barry (0095324)
- Leonard, Gordon (0058688)
- Lo Raso, Rosario (0133257)
- Matta, Rami (0116838)
- Sacksner, Jeffrey (0070882)
- Soroka, Robert (0059048)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le cours révisé COMM 401 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours COMM 401 trois (3) fois ou plus :

- Campbell, Howard (0006696)
- Dracopoulos, George (0116598)
- Horowitz, David (0144145)
- Hudon, Stephen (0118319)
- Jay, Dickson (0112923)
- Matta, Rami (0116838)
- Sacksner, Jeffrey (0070882)
- Solov, Roumen (0090922)

À compter de l'année universitaire 2023-24, les membres du corps professoral à temps partiel suivants sont réputés être qualifiés pour enseigner le nouveau cours COMM 211 en raison d'avoir enseigné avec succès l'ancien cours IBUS 462 ou MARK 462 trois (3) fois ou plus :

- Colas, Philippe (0081527)
- Dassios, George (0120355)
- Fernandes, Neil (0094330)
- Solov, Roumen (0090922)
- St-Onge, Jean (0036293)

Annexe II

Nouveau cours	Nombre estimé de sections à TP par année académique
211	25
214	11
221	13
227	6
309	11
316	16
205	23
217	11
223	10
225	12
226	3
305	11
320	15
401	18